

Les ateliers du Bien Vieillir

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Conducteurs et piétons SENIORS



Appel à projets 2024

GUIDE DU PROMOTEUR

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le GIE Vieillesse Actif (GIE VA) est le regroupement des principales caisses de retraite de la Réunion (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Mutualité Sociale Agricole et AGIRC ARRICO), créé en 2014 et dont l'objectif est de :

- développer des actions de prévention en individuel et en collectif en direction des publics séniors, afin de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social,
- développer l'information et le conseil sur le « Bien vieillir » et anticiper la perte d'autonomie.

Afin de structurer l'offre de prévention à destination des personnes âgées fragilisées mais non dépendantes, le GIE VA, a créé en 2016 le programme de prévention ATOUT AGE. Ce programme, parfaitement adapté à la culture réunionnaise, est constitué de modules de prévention sur les thèmes de la Mobilité, de la Nutrition, de l'Habitat et de la Mémoire.

En 2021 le GIE VA a mis en place une nouvelle thématique d'ateliers dénommés « Autonomie numérique », particulièrement adaptés dans un contexte de crise sanitaire exceptionnel.

Enfin en 2023, sous l'impulsion de son conseil d'administration et désireux de proposer une offre de prévention diversifiée, le GIE Vieillesse Actif a expérimenté une nouvelle thématique d'atelier du Bien vieillir : la sensibilisation à la sécurité routière Séniors.

En effet, sur les routes réunionnaises, les seniors sont particulièrement exposés aux risques d'accidents. Bien qu'en 2023, le bilan de la sécurité routière affiche une baisse notable de la mortalité, 8 séniors ont perdu la vie sur la route, soit 36 % de la totalité de la mortalité routière alors qu'ils ne représentent que 28 % de la population réunionnaise.

Rappelons que d'une part la conduite est une tâche complexe qui exige de bonnes capacités physiologiques et cognitives. Or, avec l'âge, certaines d'entre elles sont altérées. La vue baisse, on entend moins bien. On prend plus souvent des médicaments, dont certains sont incompatibles avec la conduite. Le temps de réaction augmente, la prise de décision devient plus lente.

D'autre part, même si marcher est souvent la clé du maintien en bonne santé, être piéton peut aussi comporter des risques, notamment en ville où la circulation est devenue plus complexe avec l'apparition de nouvelles formes de mobilité (trottinette, vélo, etc.)

Suite au bilan de l'expérimentation des ateliers Prévention routière qui s'est avéré positif, le GIE Vieillesse Actif renouvelle en 2024 son appel à projets à destination des centres de sensibilisation à la sécurité routière, pour déployer en 2024, des ateliers « Prévention Routière », à destination des publics séniors : conducteurs ET piétons.



POUR Bien Vieillir



Ces ateliers viseront à prévenir les risques d'accidents dans lesquels des seniors, piétons ou conducteurs seraient impliqués, mais aussi à les responsabiliser et les rassurer dans leur pratique de la route, afin de conserver et d'encourager leur mobilité.

Cet appel à projets a pour objet de sélectionner une ou plusieurs structures en capacité de déployer ces ateliers « Prévention routière » auprès du public cible, moyennant rémunération et en s'inspirant des thématiques proposées dans ce guide.

Les ateliers de prévention du GIE VA bénéficient du cofinancement de la CGSS, de la Conférence des financeurs, de l'ARS OI, du groupe CRC, de la CNRACL et de l'IRCANTEC.

CHAMP DE L'APPEL À CANDIDATURES

Les types de structures concernés

Statut des candidats

En raison du caractère très spécifique de la thématique de cet appel à projets, seuls les centres agréés de sensibilisation à la Sécurité Routière peuvent postuler.

Le public cible

Les ateliers s'adressent aux personnes autonomes de 60 ans et plus, ou bénéficiaire d'une pension de réversion.

Il existe toutefois quelques critères de priorisation : faibles ressources, isolement (géographique, familial, social), faisant face à une situation de rupture (veuvage, hospitalisation du conjoint, nouveau retraité), rencontrant des difficultés dans l'utilisation du numérique.

Durée

Cet appel à projets couvre l'animation de modules débutant et s'achevant au cours de l'année 2024.

La répartition territoriale

Les ateliers « Prévention routière » pourront être déployés dans toutes les communes de l'île.

Toutefois, les ateliers déployés dans une commune identifiée comme « très fragile » ou « fragile » (selon les données de l'Observatoire des Fragilités au 31/12/2022 - cf. tableau ci-après) seront priorités.



POUR Bien Vieillir



TRES FRAGILES				FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés**	Nb TOTAL de retraités	COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés**	Nb TOTAL de retraités
CILAOS	1	625	723	SAINT-LOUIS	6	4 762	6 158
SALAZIE	2	773	900	LE PORT	7	3 292	4 219
SAINTE-ROSE	3	759	897	SAINT-JOSEPH	8	3 973	5 261
SAINT-PHILIPPE	4	611	752	SAINT-ANDRE	9	4 355	5 770
LES TROIS-BASSINS	5	704	874	SAINT-BENOIT	10	3 117	4 157

MOYENNEMENT FRAGILES				PEU FRAGILES			
COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés**	Nb TOTAL de retraités	COMMUNES	Niveau de fragilité	Nb de retraités fragilisés**	Nb TOTAL de retraités
SAINT-LEU	11	2 841	3 492	LA POSSESSION	21	1 838	3 277
BRAS-PANON	12	1 102	1 537	LA PLAINE DES PALMISTES	22	537	839
PETITE ILE	13	1 321	1 835	SAINTE-MARIE	23	2 451	3 829
SAINTE-SUZANNE	14	1 793	2 555	SAINT-DENIS	24	11 303	18 074
ENTRE-DEUX	15	622	915				
SAINT-PIERRE	16	7 209	10 213				
LES AVIRONS	17	979	1 427				
LE TAMPON	18	6 575	9 689				
L'ETANG-SALE	19	1 157	1 760				
SAINT-PAUL	20	8 209	12 289				

** : 3 facteurs de risques retenus pour mesurer la fragilité socio-économique des territoires :

- l'âge des retraités
- le bénéficiaire ou non d'une pension de réversion
- l'exonération ou non de la CSG



POUR Bien Vieillir



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Les contenus de l'atelier « Prévention routière »

Les objectifs de l'atelier sont notamment de :

- Sensibiliser les séniors, automobilistes et/ou piétons, sur les contraintes liées à la conduite et à la route d'une manière générale
- Permettre aux séniors d'avoir une approche auto-analytique de leurs compétences de conduite ou en tant que piéton, ainsi que de leurs connaissances
- Favoriser la reprise de la conduite, ou des déplacements piétons pour les séniors fragilisés par l'isolement
- Relayer vers les partenaires locaux susceptibles de fournir une aide à la pratique de la route (autoécoles, association proposant des stages de remise à niveau, structures proposant des parcours piétons, etc.)

Les candidats sont libres de proposer des contenus et outils pédagogiques qu'ils jugeront opportuns à la réalisation de l'atelier « Prévention routière » des séniors. Le contenu de chaque séance devra être décrit dans le dossier de candidature joint.

Chaque action doit toutefois :

- Comporter au minimum 2 séances par atelier, c'est à dire :
 - au moins une séance commune à tous les participants (conducteurs + piétons), abordant notamment des généralités en matière de sécurité/prévention routière
 - au moins une séance pratique : « Conducteur » OU / ET une séance pratique « Piéton »

Un atelier peut comporter 1 seule séance pratique (par exemple si tous les participants sont Conducteurs), ou alors 2 séances pratiques différenciées : « Conducteur » et « Piéton ».

Les groupes peuvent ainsi être mixtes c'est à dire comporter des conducteurs et des « non conducteurs ».

- Aborder la prévention routière sous un angle « Conducteur » et « Piéton »
- Toucher au moins 10 personnes qui suivront l'ensemble des séances de l'atelier
- Proposer au moins un parcours en situation réelle sur la route (piéton et/ou conducteur)



Quelques exemples de thématiques et pratiques pouvant être abordées en séances :

- Auto-évaluation du sénior sur ses compétences et ses connaissances (code de la route / code piéton, capacités à conduire, etc.)
- La législation en la matière (le code de la route et ses nouveautés) et les règles de sécurité routière en général
- Les différentes options de déplacement (automobile, piéton, transport en commun, covoiturage, vélo, etc.)
- L'altération des capacités physiques et cognitives liées à l'âge et les facteurs nuisant à la vigilance (alcool, drogues, prise de médicaments, etc.)
- Eléments facilitateurs à la conduite (régulateurs de vitesse, radars de recul, boîte automatique, etc.)
- La conduite écoresponsable
- Le partage de la route avec les autres usagers (automobilistes, cyclistes, piétons, motards, transports en communs, etc.)
- Les bonnes pratiques : points à vérifier avant de prendre la route (relatifs à la santé ; fonctionnalité du véhicule, etc.)
- Un focus sur les piétons (ce qui est autorisé / non autorisé, les situations à risque, etc.)
- L'accidentologie (circonstances favorisant l'accident, facteurs d'accidents mortels, accidentalité par catégorie d'usagers / tranche d'âge, etc.)
- Les assurances (conducteur / piéton)
- La gestion des situations de stress au volant
- Le dépistage des défauts visuels et auditifs (notamment en cours d'atelier)
- Les solutions existantes pour savoir si on est encore apte à la conduite, etc.

Les candidats peuvent s'inspirer notamment des ressources pédagogiques suivantes pour construire le contenu des séances :

- le site national des caisses de retraite :

<https://www.pourbienvieillir.fr/mobilite-et-securite>

- le site national de la Sécurité routière :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-sa-conduite/conseils-pour-les-seniors>

- le site de la préfecture de la Réunion :

<https://www.reunion.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-protection-des-personnes-et-des-biens/Securite-routiere>



POUR Bien Vieillir



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Etendue des missions

1 – Organisation & communication

Les centres de sensibilisation déploient en toute autonomie les ateliers « Prévention routière », à savoir :

- l'éventuelle recherche de partenaires, notamment auprès des clubs séniors, communes, préfecture, IDSR (Intervenants Départementaux de Sécurité Routière), etc.
- la mobilisation du public et la constitution des groupes, via notamment des actions de communication
- la recherche de salles et de matériel
- la programmation des ateliers
- l'animation des ateliers, etc.

Le GIE VA peut compléter la communication relative à l'offre d'ateliers Prévention routière par ses propres moyens et orienter des publics vers les opérateurs retenus.

Enfin, des rendus photos peuvent être demandés par le GIE VA pour alimenter des outils de communication.

Les opérateurs retenus sont tenus de publier leurs programmations d'ateliers sur la carte interactive du Bien Vieillir (www.pourbienvieillir.fr) afin de permettre au grand public de consulter les ateliers organisés près de chez eux. Une formation spécifique leur est donnée.

2 – Evaluations & mesures de l'impact des ateliers

Une évaluation de l'action est réalisée via les outils suivants :

- Les questionnaires d'évaluation à destination des participants, à faire compléter à la première et dernière séance de l'atelier
- Le Portail des Partenaires de l'Action Sociale (PPAS) et la carte interactive du Bien Vieillir (www.pourbienvieillir.fr), afin de permettre au grand public de consulter les ateliers / actions de prévention organisés près de chez eux
- Le tableau de suivi de l'action, à transmettre au GIE VA tous les 5 du mois (dates et lieux des ateliers de prévention, nombre de bénéficiaires, etc.).

Le GIE VA forme les candidats retenus à l'utilisation de ces 2 derniers outils.



FINANCEMENT DES ATELIERS

Montant de subvention

Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée pour chaque atelier déployé.

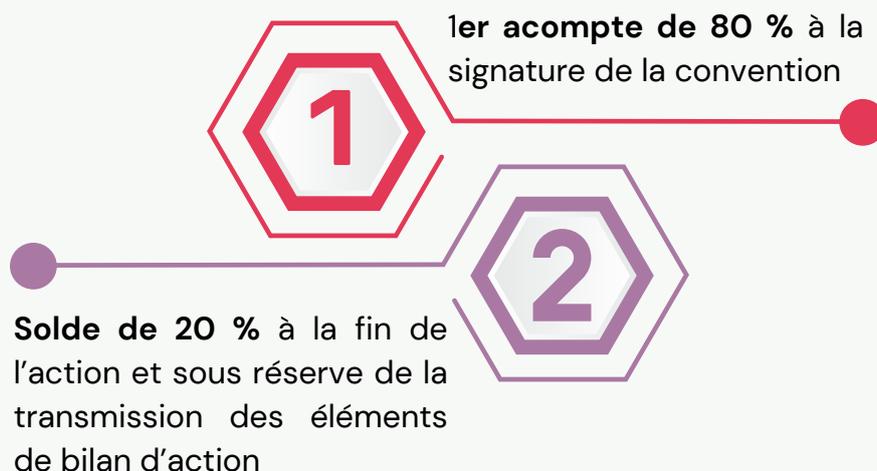
Cette subvention est destinée à couvrir l'ensemble des frais engagés pour la réalisation de l'atelier : frais de fonctionnement et d'investissement.

Elle peut couvrir jusqu'à 100 % du budget nécessaire à la réalisation de l'action.

Le volume définitif d'ateliers attribués (et donc la subvention totale) est fixé par arbitrage des co-financeurs du présent appel à projets, dans le cadre d'un jury de sélection.

Aucune participation financière ne devra être demandée au sénior bénéficiaire.

Modalités de financement



POUR Bien Vieilli



DÉLAI ET MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures accompagnés des documents listés ci-dessous doivent être adressés dès que possible et au plus tard le **20 septembre 2024** :

➡ par mail à l'adresse suivante : contact.gieva@gmail.com

➡ pour toute question : 02 62 40 33 11 ou 02 63 01 22 37

- Attestation de versement des cotisations URSSAF de moins de trois mois
- Statuts
- Liste des responsables (directeur, membres du conseil d'administration, du bureau, etc.)
- Rapport d'activité et/ou bilan de l'année 2023
- Comptes annuels 2023 (bilan et compte de résultat)
- RIB

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

A réception des dossiers de candidatures, la sélection des candidats sera réalisée sur dossier par un jury au mois de septembre 2024.

Le(s) candidat(s) retenu(s) seront conviés à une réunion de lancement de l'action le **10 octobre 2024**.

À RETENIR

ETUDE DES DOSSIERS ET
DELIBERATIONS
DU **23 AU 27/09/2024**

REUNION DE LANCEMENT
LE **10/10/2024**



DEPOT DES CANDIDATURES
AU PLUS TARD **20/09/2024**

ENVOI DES NOTIFICATIONS
DU **30/09/2024** AU **04/10/2024**

FORMATION AUX OUTILS DE
SUIVI DES ATELIERS
LE **14/10/2024**



POUR Bien Vieillir

